



MINISTÈRES
ÉCONOMIQUES
ET FINANCIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Action
sociale
Finances

Guide d'accueil 2025



Bienvenue en
Guadeloupe


Nou kontan
Rousouvwè zot



SOMMAIRE

	RESTAURATION Où déjeuner ? à qui s'adresser ?	page 4
--	--	--------

	LOGEMENT Le logement social A qui s'adresser	page 5
--	---	--------

	FAMILLE ENFANCE La garde d'enfants Les activités sportives	page 6
--	---	--------

	VACANCES LOISIRS Les séjours Les chèques-vacances Les activités sportives et culturelles	page 7
---	--	--------

LES ACTIONS LOCALES	page 8
----------------------------	--------

	ACCOMPAGNEMENT SOCIAL L'Assistant de Service Social Aide financière	page 10
--	--	---------

	COMPLEMENTAIRE SANTÉ Complémentaire santé et prévoyance	page 11
--	---	---------

I. Votre DÉLÉGATION

Délégation départementale de l'Action Sociale de Guadeloupe

Cité Guillard Chemin des
Bougainvilliers 97100 BASSE-
TERRE
0590 99 98 51 – 0590 99 98 53
Actionsociale.971@finances.gouv.fr

Médecin de Prévention

Cabinet médical
Délégation action sociale de Guadeloupe
0590 99 98 50

Assistant de Service Social

CDF de Caruel LES ABYMES
Délégation action sociale de Basse-Terre

0590 99 98 54 – 06 22 69 25 60

Psychologues

Contactez la Délégation

Le Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS) est composé :

- d'un président : le Directeur régional des douanes
- de représentants des personnels :
 - 3 représentants SAFIP CGTG
 - 1 représentant CGTG Douane
 - 1 représentant SOLIDAIRES finances publiques
 - 1 représentant FO

Correspondants sociaux

Direction régionale des douanes

Direction des finances publiques

Service commun des laboratoires

Direction Nationale des Gardes-
Côtes

Direction régionale de l'INSEE

II. LES PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE





RESTAURATION



RESTAURATION

L'aide à la restauration est déclinée en Guadeloupe à travers le Titre Restaurant (TR) dématérialisé, la carte SWILE.

Sur le site du centre des Finances de Morne Caruel, le restaurant financier propose un service à midi tous les jours de la semaine. Ce restaurant est fermé au mois d'août.



LOGEMENT



LES AIDES ET PRÊTS POUR LE LOGEMENT

Les aides et prêts sont accessibles selon les conditions de ressources. Celles-ci sont calculées sur la base de vos revenus désindexés. Le dépôt des dossiers s'effectue directement en ligne sur le site <http://www.asfl.finances.gouv.fr>

LE LOGEMENT

En Guadeloupe, une convention a été signée avec le bailleur social, la Société Immobilière de la Guadeloupe (SIG). Si vous recherchez un logement, contacter la Délégation. La Déléguée en charge de cette question vous guidera.



FAMILLE ENFANCE



APOM - Aide à la Parentalité Outre-Mer

L'APOM est une prestation spécifiquement adressée aux agents des DROM et des COM. Il s'agit d'une aide financière, sous conditions de ressources, versée directement aux agents pour financer les dépenses de garde ou de soutien scolaire de leur(s) enfant(s) âgé(s) de 6 à 14 ans révolus, (17 ans révolus pour les enfants de familles monoparentales ou porteurs de handicap), dans la limite d'un plafond de 500 € par an et par enfant. Cette aide se substitue à l'aide versée en métropole sous forme de CESU.

CHÈQUE SPORT FINANCES

Le Chèque Sport Finances est une aide financière qui s'adresse aux agents, parents d'enfants âgés de 12 à 17 ans révolus.

Cette aide versée sous la forme d'un chèque permet de régler les dépenses liées aux activités physiques et sportives des adolescents.

Le bénéfice du Chèque Sport Finances de 50 ou 80 € est soumis à conditions de ressources.

Pour les agents actifs ou retraités des départements ou collectivités d'Outre-Mer (DROM-COM), les conditions sont appréciées après abattement de 30 % sur le RFR.



VACANCES LOISIRS



VACANCES LOISIRS

Pendant les vacances d'été, au mois d'août, les enfants bénéficient de séjours en France ou à l'étranger.

Au mois de Juillet, une colonie est organisée soit en Guadeloupe, soit en Martinique.

Pendant les vacances de carnaval, l'ASF Vacances propose un séjour HIVER dans les Alpes.

III. LES ACTIONS LOCALES



ACTIONS LOCALES

Les actions locales sont discutées et programmées par les membres du CDAS (Conseil départemental d'action sociale) en fonction du budget alloué chaque année.

Le programme annuel d'actions locales du département et toutes les activités disponibles dans le département sont déclinés sur la plaquette jointe.

A titre d'information :

« Le conseil départemental de l'action sociale organise et anime l'ensemble de l'action sociale dans le département. Il met en oeuvre la note d'orientations annuelle présentée en CNAS.

Il peut formuler des propositions tendant à un meilleur fonctionnement de l'action sociale, qui sont soumises à l'examen du conseil national.

Il examine l'ensemble des actions conduites sur le plan social dans le département sur la base d'un compte rendu annuel présenté par le délégué de l'action sociale de proximité. Il rend un avis qui est annexé au compte-rendu »

Quelques actions locales mises en oeuvre



LES ACTIONS 2024

After-work culinaire

Préparation un apéritif



dinatoire à base de produits locaux

La Vannerie

Découverte des secrets de la vannerie



Un pouf à partir d'un pneu



DIY chez CKB

Visite d'une exploitation fruitière



Puis, atelier de bouturage Au jardin 971

Excursion à Marie-Galante



Lors de cette journée, une visite d'une miellerie, d'une distillerie et participation à un atelier.

Usine de Géothermie de BOUILLANTE



Journée du handicap en partenariat avec la Douane



Journée détente dédiée aux retraités



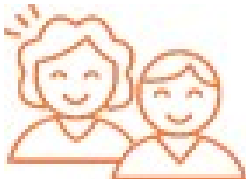
esquisser quelques pas de danse

Le 23 mai, après un déjeuner-buffet, les collègues à la retraite se sont retrouvés pour

La fête de NOEL des enfants du département



Le mercredi 04 décembre, les enfants âgés entre 3 et 10 ans se sont adonnés à des activités tels que le maquillage, les structures gonflables et autres parcours d'orientation l'AQUAVILLAGE de Goyave



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Votre assistant de service social, effectue des permanences :

- au CDF de Caruel tous les lundis et jeudis
- à la Délégation tous les mardis et mercredis

En cas de besoin, il peut se déplacer à votre domicile.



AIDE FINANCIÈRE

Les agents confrontés à de graves difficultés financières peuvent bénéficier, dans le cadre d'un accompagnement par le service social, d'une aide pécuniaire ou d'un prêt social.

En complément de ce dispositif, et dans le cas de situations de grande détresse, un dispositif d'aide alimentaire d'urgence peut être mis en œuvre par le service social. Les demandes d'aide pécuniaire sont instruites par votre assistant de service social.



COUVERTURE MALADIE



SÉCURITÉ SOCIALE

Les dossiers de sécurité sociale des agents de Guadeloupe sont gérés par la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Guadeloupe.



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

La conseillère mutualiste MGEFI est joignable au :

- 09 69 39 03 29
- Centre des finances publics
Morne Caruel
97139 LES ABYMES

Pour plus d'informations rendez vous
sur le portail de l'action sociale
des ministères économiques et financiers
<https://actionsociale.finances.gouv.fr>

Qui contacter ?

Délégation Départementale de l'Action
Sociale

actionsociale.971@finances.gouv.fr

Délégation Départementale de l'Action Sociale de la Guadeloupe

Cité Guillard Chemin des Bougainvilliers
97130 BASSE-TERRE

0590 99 98 51 0590 99 98 53